

**AIDE EXCEPTIONNELLE
EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS
PROFESSIONNELLES
POUR LA CITÉ DES MÉTIERS - ÉDITION 2021**

FFPC FONDATION POUR
LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET CONTINUE

**Afin de soutenir le système dual dans cette période d'incertitude
dû à la crise sanitaire et économique,
la FFPC a décidé de débloquer exceptionnellement un soutien financier unique**



POUR QUI?

- LES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES RECONNUES COMME TELLES ET EXPOSANTES EN 2018
- Les associations qui n'étaient pas exposantes doivent faire une demande particulière qui sera analysée en fonction des fonds disponibles.

QUOI?

Les associations professionnelles RECONNUES COMME TELLE et ayant été exposantes en 2018 devront déposer une demande avec les informations suivantes :

- Nombre de m2 à financer (plafond maximum : surfaces d'exposition déclarées en 2018)
- Déclaration des coûts de location des surfaces d'exposition

COMMENT?

Via le site de demande : www.ffpc-form.ch/cours sous la rubrique « Actions de promotion et incitation » (directive 10.5).

COMBIEN?

80-100% des coûts de location des surfaces d'exposition (dans la limite des fonds disponibles).

DÉLAIS

- Entrée en matière : 30 mars 2021 (dernier délai)
- Demande initiale : 30 juin 2021 (dernier délai)

CONTACTEZ L'EQUIPE DE LA FFPC POUR ETRE INFORMÉ DES CONDITIONS DE FINANCEMENT



Info@ffpc.ch